



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie -- RIVIERE Marie-Pierre -- LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine -- VERGOS Sylvie -- JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita — DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Olivier BELLEC
- Dominique DERVOUOT à Yannick SELLIN
- Philippe NIMIS à Marie-Pierre RIVIERE
- Vincent LE MAREC à Régine SCAER JANNEZ
- Jean-Paul NIVEZ à Valérie VOISIN
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 19 mai 2015

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES ARMORTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....22

Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique que les nouvelles durées d'amortissement applicables aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2014 n'ont pu être intégrées au budget avant son vote.

Sur le budget de la ville, les montants de la dotation aux amortissements sont donc insuffisants.

En dépenses de fonctionnement, le montant de la dotation aux amortissements (compte D6811) augmente de 59 000€. Le virement à la section de fonctionnement (compte D023) est diminué du même montant.

En recettes d'investissement, la dotation aux amortissements sur différents comptes est augmentée de 59 000€ et le virement de la section de fonctionnement (compte R021) est diminué du même montant.

Ces opérations sont des opérations d'ordre qui s'équilibrent entre elles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant
D 6811 OS	Dotation aux amortissements	+59 000 €
D 023 OS	Virement à la section d'investissement	-59 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant
R 2802 OS	Amortissement des documents d'urbanisme	+3 500 €
R 28182 OS	Amortissement du matériel de transport	+20 000 €
R 28183 OS	Amortissement du matériel informatique	+6 400 €
R 28184 OS	Amortissement du mobilier	+2 000 €
R 28188 OS	Amortissement des autres matériels techniques	+12 600 €
R 28051 OS	Amortissement des concessions et droits similaires	+6 500 €
R 28158 OS	Amortissement des autres immobilisations	+6 000 €
R 28152 OS	Amortissement des panneaux de signalisation	+2 000 €
R 021 OS	Virement de la section de fonctionnement	-59 000 €

Après avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix, adopte la décision modificative au budget principal.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 28 mai 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

